

Déclaration du Groupe Banque TD sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes ainsi que sur les sanctions

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (désignées collectivement par l'appellation « Groupe Banque TD » ou la « TD ») s'engagent à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et le contournement des sanctions.

Pour ce faire, la TD dispose d'un programme de gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF) qui est fondé sur les risques et qui vise à prévenir, détecter et signaler les risques liés aux crimes financiers.

Le programme de GRCF de la TD est supervisé par le chef mondial, GRCF qui occupe le poste de chef, Lutte contre le blanchiment d'argent (approuvé par le conseil d'administration) et de chef, Loi sur le secret bancaire aux États-Unis. Ce programme établit des exigences et des normes minimales claires à l'échelle de l'entreprise et s'appuie sur un modèle à « trois lignes de défense » pour favoriser une surveillance et une responsabilisation rigoureuses en matière de risques liés aux crimes financiers. La première ligne de défense est responsable des risques et en assure la gestion et la surveillance, en plus d'appliquer les mesures de contrôle et les processus établis par la deuxième ligne. La deuxième ligne de défense élabore les politiques, normes et lignes directrices, supervise la mise en œuvre du programme et présente des rapports au conseil d'administration. La troisième ligne de défense, Audit interne, évalue de manière indépendante l'efficacité des politiques, procédures et contrôles pour permettre la prise de mesures correctives et la présentation de rapports transparents au conseil d'administration.

Le programme de GRCF de la TD est pensé pour favoriser une gestion efficace des risques et une prise en compte exhaustive des exigences réglementaires. Il couvre entre autres les aspects suivants :

1. Surveillance du programme de GRCF par le conseil d'administration et les cadres supérieurs;
2. Politiques et procédures qui se rattachent aux lois, règles et règlements applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de lutte contre le financement d'activités terroristes (LCFAT) et de sanctions;
3. Procédures, processus et systèmes conçus pour mettre en œuvre les politiques et normes de la TD;
4. Formation sur la LCBA, la LCFAT et les sanctions pour les employés, les administrateurs et les personnes qui agissent au nom de la TD;
5. Exigences Connaissez votre client (CVC) qui permettent à la TD de vérifier l'identité de ses clients et qui prévoient une diligence raisonnable continue et fondée sur les risques à l'égard des clients tout au long de la relation d'affaires;
6. Surveillance des opérations des clients fondée sur les risques afin de repérer et de signaler aux autorités appropriées les cas d'activités suspectes, de financement d'activités terroristes et d'opérations ou d'activités interdites par des sanctions;

7. Évaluations des risques basées sur une méthodologie dans le cadre du programme de GRCF afin de déterminer et d'évaluer l'exposition aux risques de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de contournement des sanctions ainsi que l'efficacité des mesures de contrôle prises pour atténuer ces risques;
8. Tests indépendants du programme de GRCF par l'équipe Audit interne.

Le programme de GRCF de la TD a pour objectif de prévenir, de détecter et de signaler les cas de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de contournement des sanctions ainsi que de se conformer aux lois, règles et règlements applicables. L'amélioration du programme de LCBA et de LCFAT, et la mise en œuvre d'un programme efficace et durable restent la priorité absolue de la TD.

Mars 2026

